



Le Comité Départemental 13 de la FNCTA organise le



22^{ème} Festival de Théâtre Amateur de Marseille



Dossier d'inscription



théâtre Marie-Jeanne



Gymnase
Bernadette
Jeu de Paume
Grand Théâtre



La Criée
Théâtre national de Marseille



L'Esprit Fédéral

« Les 9 premières compagnies qui se sont réunies en 1907 n'avaient, je pense, pas d'autre but que de se rencontrer, d'échanger leurs expériences, de parler de leurs passions communes. Puis, très vite, ses statuts ont évolué, jusqu'à la création d'une Fédération Nationale, la FNCTA, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et par le Ministère de la Culture. Depuis l'origine, elle œuvre pour la défense, le développement du théâtre amateur et son ascension constante vers la qualité.

Disons qu'en dehors des avantages financiers non négligeables, la Fédération sert avant tout à tisser des liens entre nous et à nous faire connaître. La part des relations humaines est primordiale, la connaissance entraîne l'émulation, et l'émulation le besoin de formation. Sur ce chapitre essentiel, la Fédération apporte des possibilités nombreuses et diverses.

Pour nous faire connaître, les Rencontres, Festivals, Concours sont des occasions inespérées pour les compagnies. La Fédération, c'est toute la vie et la prospérité du Théâtre Amateur. »

Fernand Coll, Président d'honneur de la FNCTA.

Les Principes

Ce festival permet aux troupes de théâtre amateur de se produire dans les plus grands théâtres professionnels marseillais et de favoriser les échanges entre les troupes amateurs provenant de toute la France mais aussi avec le public Marseillais, fidèle au rendez-vous.

Le Comité de sélection, composé de quatre professionnels du théâtre et de quatre représentants de la FNCTA CD13, étudie l'ensemble des dossiers de candidature et visionne tous les enregistrements vidéo des spectacles proposés. Après examen approfondi de chaque dossier, il est établi le calendrier des spectacles sélectionnés et le choix des lieux de leurs représentations.

Dans chaque théâtre, un régisseur technique est chargé d'accueillir les troupes pour l'installation de leur spectacle.

Nous souhaitons :

- Que se développe une ambiance conviviale plutôt qu'un esprit de compétition
- Que les membres de chacune des troupes retenues soient, dans la mesure du possible, les spectateurs assidus des représentations et rencontres.

Le Déroulement

Les représentations se dérouleront entre avril et juin 2020 (dates précisées ultérieurement) dans les Théâtres partenaires.

La programmation sera établie mi-décembre après réunion du jury de sélection.

DOSSIER A RENVOYER AVANT LE 27 SEPTEMBRE 2019
--

Règlement

Art.1 : La FNCTA CD13 organise un festival de théâtre ouvert aux compagnies amateurs. Les comédiens participants doivent être licenciés. Le CD13 se réserve le droit d'inviter des compagnies ou de sélectionner des spectacles d'une troupe non affiliée.

Art.2 : La sélection des spectacles est faite par un jury, composé de professionnels et d'amateurs avisés, désigné par le comité d'organisation. Un enregistrement vidéo doit être envoyé soit par courrier sur DVD ou clé USB **en un exemplaire dans une pochette cartonnée**. Cet enregistrement doit être une captation **INTÉGRALE du spectacle, LISIBLE** par tout ordinateur.

À cette fin la compagnie candidate privilégiera les formats **AVI, DivX** ou **MPEG4** et/ou s'assurera que le fichier vidéo est lisible avec le logiciel libre "open source" gratuit **VLC**.

L'enregistrement par vidéo peut également être envoyé par mail à l'adresse **fnctacd13@wanadoo.fr** en utilisant **UNIQUEMENT** la plateforme **WeTransfer**. Même envoyée par ce biais, la captation devra répondre aux obligations précédemment citées.

Art.3 : Le spectacle présenté devra correspondre à l'enregistrement, notamment en ce qui concerne le décor et les costumes, tous les spectacles du festival étant produits en intérieur sur un plateau conventionnel.

Pour tout changement, en aviser le plus rapidement possible le comité d'organisation. En cas de changement de distribution, il serait souhaitable de renvoyer une vidéo avec les nouveaux acteurs. Le jury se réserve le droit de reconsidérer la sélection.

Art.4 : Sont partenaires du festival, les théâtres suivants : Le Gymnase et Les Bernardines, Le Lacydon, La Criée, La Friche Belle de Mai, Le Théâtre Joliette et la salle Lenche, L'R de la Mer, Le Théâtre Marie-Jeanne.

Art.5 : Un seul spectacle par compagnie pourra être retenu, toutefois une même compagnie peut proposer plusieurs dossiers de candidature pour des spectacles différents.

Art.6 : Le choix de la pièce est libre. Elle doit avoir été déjà créée et jouée.

Art.7 : La durée du spectacle doit être au moins d'une heure. Les organisateurs se réservent le droit d'étudier toute autre proposition inférieure à cet horaire.

Art.8 : A qualité égale, la priorité est donnée aux compagnies du CD13 et de la Région Sud-Est. De plus, les spectacles à distribution nombreuse sont privilégiés. Les monologues ou One Man Show ne seront pas retenus.

Art.9 : Le lieu de représentation des spectacles retenus est décidé par le jury, celui-ci devant tenir compte des lignes artistiques de la programmation et des conditions techniques des théâtres partenaires.

Art.10 : Le choix du jury est sans appel.

Art.11 : L'acceptation de la date de la représentation par la compagnie retenue est ferme et définitive à moins d'un cas de force majeure. Les dates de spectacles étant définies par les théâtres partenaires, elles ne pourront être modifiées en cas d'indisponibilité de la troupe à la date proposée.

Art.12 : Les troupes doivent s'adapter aux conditions techniques d'installation et au planning définis par les régisseurs de chaque structure et fournir les fiches techniques **ET** plans de feux conformes.

Art.13: Les compagnies doivent fournir tout document nécessaire à la communication (photos libres de tout droit, affiches, programmes, textes courts, textes longs, biographies, notes d'intentions etc.).

Art.14 : Le paiement des droits SADC est à la charge de l'organisateur : penser à cocher la case correspondante lors de votre demande d'autorisation. Celle-ci ne devra pas préciser le lieu exact de la représentation. Une fois retenue, la troupe devra s'informer de la jauge estimée de la salle prévue pour la représentation et faire parvenir au CD13 son autorisation de jouer. En cas de désistement de la part de la compagnie, les droits SADC seront à la charge de la compagnie. Les déclarations doivent se faire en amont des représentations. En cas de déclaration tardive, les pénalités de retard ne seront pas prises en charge.

Art.15 : Les compagnies retenues doivent collaborer étroitement à l'information et la promotion de leur spectacle en relation avec l'organisation. Ainsi les communiqués avant et après les représentations doivent OBLIGATOIREMENT mentionner « **dans le cadre du 22^{ème} Festival de Théâtre Amateur-Marseille 2020** » ainsi que les logos de la FNCTA et du CD13. La sélection est réalisée par la FNCTA CD13 et non dans le cadre de la programmation des théâtres partenaires.

Art.16 : Les conditions d'accueil: le CD13 assure les repas de la compagnie le jour de la représentation. Il prend en charge également les hébergements le soir de leur représentation, à l'exception des compagnies issues des Bouches-du-Rhône et des compagnies domiciliées à moins de 150 km de Marseille. À l'issue du festival, après établissement du bilan, une indemnité forfaitaire sera reversée.

Art.17 : Afin de maintenir l'esprit fédéral, il serait souhaitable que les compagnies sélectionnées assistent à au moins un des autres spectacles programmés dans le cadre du Festival, dans la mesure du possible.

Art.18 : L'inscription sous-entend l'adhésion à tous les articles de ce règlement.



22^{ème} édition Festival de Théâtre Amateur de Marseille



DEMANDE DE PARTICIPATION

À renvoyer avant le 27 septembre 2019

COMPAGNIE

.....
.....
N° d'affiliation FNCTA..... (Pour les compagnies adhérentes)
Adresse :
.....
Code postal :
Ville :

Nom du responsable.....
Tel :
Email :@.....

SPECTACLE

Titre :
.....
Auteur : Genre :
Thème :
.....
.....

Durée du spectacle :
Temps de montage : Temps de démontage :
Nombre de comédiens : Nombre de techniciens :
Espace scénique souhaité :X.....

JOINDRE IMPERATIVEMENT :

- 1 CD ou clé USB dans une pochette cartonnée de l'enregistrement vidéo du spectacle entier pour la sélection (**lisible sur tout ordinateur**).
- Vous pouvez également envoyer votre captation **via WeTransfer uniquement**, à l'adresse **fntacd13@wanadoo.fr**
- les fiches techniques **ET** plans de feu du spectacle.
- la liste des comédiens avec le numéro de licence pour chacun d'entre eux.

Je soussigné,..... certifie avoir pris connaissance du règlement de participation au festival.

Date :

Signature :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ÉTUDIÉ
A renvoyer à : FNCTA CD13 - 9, traverse Trivier - 13004 Marseille